

# ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREE DE LES CHAVANNES-EN-MAURIENNE

L'assemblée générale de l'ACCA de Les Chavannes-en-Maurienne aura lieu le samedi 25 juillet à 18h à la salle dessous la mairie ou à la salle polyvalente selon le dispositif covid19.

Les dispositions de l'état d'urgence sanitaire relatives aux associations sont en vigueur jusqu'aux 31 juillet 2020.

Le gouvernement a autorisé, par décret, la tenue de réunions recevant du public et relevant du type « L » : salles de réunions.

Les conditions d'accueil sont les suivantes :

- Places assises ;
- Distance d'un siège entre 2 sièges occupés ;
- Accès aux espaces permettant les regroupements interdits ;
- Port du masque obligatoire.

Le Président de l'ACCA